



MISSION REGIONALE D'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE  
HAUTS-DE-FRANCE  
DU CONSEIL GENERAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

La Présidente  
de la mission régionale  
d'autorité environnementale  
Hauts-de-France

à

Courriel : [ae-iddee.dreal-hdf@developpement-durable.gouv.fr](mailto:ae-iddee.dreal-hdf@developpement-durable.gouv.fr)

Monsieur le Maire de la  
commune de Viels-Maisons  
7, Grande Rue  
02540 Viels-Maisons

([contact@viels-maisons.fr](mailto:contact@viels-maisons.fr))

Lille, le 18 mai 2022

Objet : Saisine de l'autorité environnementale sur l'évaluation environnementale du plan local  
d'urbanisme de la commune de Viels-Maisons (Aisne)  
N° d'enregistrement Garance : 2022-6081

Monsieur le Maire,

Vous avez saisi le 17 février 2022 l'autorité environnementale pour avis sur le projet de  
document d'urbanisme cité en objet.

Dans l'état des informations qui lui ont été fournies par la DREAL, après examen de la liste  
des dossiers en cours, la MRAe a décidé, lors de sa réunion du 20 avril 2020, de ne pas rendre  
d'avis formel sur ce document. Elle a noté que cette quatrième version du projet de PLU  
confirmait l'évolution favorable dans la prise en compte des différents enjeux déjà constatée  
dans les deux précédents projets sur lesquels elle avait émis un avis sans observation dans le  
délai.

Aucun avis de l'autorité environnementale n'ayant été formellement produit dans le délai  
réglementaire, le présent courrier vous informe de l'absence d'observation de l'autorité  
environnementale sur le projet. Il devra être joint au dossier d'enquête publique.

Cette information sera publiée sur le site internet de la MRAe Hauts-de-France.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

La Présidente  
de la mission régionale d'autorité environnementale  
Hauts-de-France,

Patricia Corrèze-Lénée

Copies : Préfecture du département de l'Aisne  
DREAL Hauts-de-France